



LIGUE DE FOOTBALL DE GUYANE

*Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF*

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE DES LITIGES ET CONTENTIEUX

PV n°21 du 30.01.2025

Membres présents :

Khaly SOW, Magguy CHARLES, Mélissa COUPRA, Muriel HIGHT, Mr Arnaud Patient, Saskia POPO

Membres absents :

Membres absent excusé :

Patricia FRANCOIS, Frédéric CHARLES, Mario FELIX

COURRIERS

- Courrier du 16.01.2025 de la présidente de l'Etoile de Matoury transmettant la feuille de matchs expliquant l'absence de FMI sur le match U17 n°29737408.

-

INFORMATION

La commission demande à l'ensemble des clubs évoluant à domicile de se rapprocher des propriétaires des installations pour s'assurer de la bonne tenue des rencontres. Il ne sera pas concevable qu'un match n'ait pas lieu par manque de préparation ou de coordination entre le club et le propriétaire.

La commission demande à l'ensemble des clubs de transmettre leurs différents courriers à la commission à l'adresse mail suivante : crslc@guyane-foot.fr pour que le traitement des différents courriers puisse se faire rapidement.

La commission informe l'ensemble des clubs que la FMI est obligatoire pour établir la feuille de match dans toutes les catégories. Elle demande aux clubs de bien vouloir se conformer aux différents protocoles d'utilisation. Elle précise que les clubs doivent désigner sur footclub le dirigeant ou éducateur habilité sur la catégorie. En cas de difficulté, de bien vouloir se rapprocher du secrétariat de la LFG. La non-utilisation de la FMI peut entraîner la perte du match selon l'article 139 bis des règlements généraux de la FFF. Dans le cas de sa non-utilisation, il est impératif de fournir toutes explications à la commission compétente, dans les 24h suivant le match accompagné du scan de la feuille au format papier.

NB: il est préconisé d'effectuer la synchronisation de la FMI sur votre tablette, au minimum 6h00 avant le coup d'envoi de la rencontre, afin de prendre en compte le décalage horaire entre les serveurs de la France Hexagonale et ceux de la Guyane Française.

La commission s'est réunie le 30.01.2025 à 18h00 pour se prononcer.

ERRATUM

DECISIONS

U17 – R1 POULE A

Affaire 22514554- Match n° 29737408 du 01.12.2024 – 7ème journée de championnat : ETOILE DE MATOURY – KFC : ABSENCE DE FMI.

La commission jugeant en premier ressort,

Vu l'absence de FMI.

Vu l'article 139 (bis) des Règlements Généraux de la FFF: Support de feuille de match.

Considérant le courrier de l'étoile de Matoury, nous transmettant la feuille de match, et les explications pour l'absence de la FMI.

Considérant la feuille de match signée par les 2 clubs.

Par ce considérant,

La commission décide d'homologuer le score acquis sur le terrain Etoile de Matoury : 5 – 1 : KFC

Muriel HIGHT

Secrétaire de séance

Fin de la séance : 20h00

Arnaud PATIENT

Président de Séance